DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

## **EXTRAIT**

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 5 janvier 2015

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL,

Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Robert

**HERRMANN** 

Absent(s): Monsieur Thierry CARBIENER

Rapporteur: Monsieur Jean-Philippe MAURER

N° CP/2015/7 - Hébergement touristique et restauration traditionnelle - 2144 Appel à projets 2015 en faveur de l'hôtellerie alsacienne

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, sous réserve des inscriptions budgétaires à intervenir :

- d'approuver les modalités de l'appel à projets 2015 en faveur de l'hôtellerie alsacienne, telles qu'elles figurent en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser son président à prendre tous les actes, en particulier les conventions financières à intervenir, et toutes les mesures qui s'avèreraient nécessaires pour l'exécution de la présente délibération et la mise en oeuvre de l'appel à projets 2015 en faveur de l'hôtellerie alsacienne.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Francine THOMAS

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150105-lmc191393-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 08/01/15